

## 4 Economie

# Atelier consacré à l'avant-projet de loi relative au nouveau Code des Eaux et Forêts Pour une gestion durable des ressources naturelles

Willy NDONG  
Libreville/Gabon

**EN** 2014, le président Ali Bongo Ondimba instruisait le ministère en charge des Eaux et Forêts de procéder à la révision de la loi n° 16/01 du 31 décembre 2001 portant Code forestier en République gabonaise. Le souhait du chef de l'Etat était d'arrimer ce nouveau texte à la décision prise au mois de novembre 2009 d'interdire l'exportation des bois sous-forme de grumes en vue de créer la richesse et favoriser le développement d'une industrie du bois plus performante. Deux ans plus tard, une

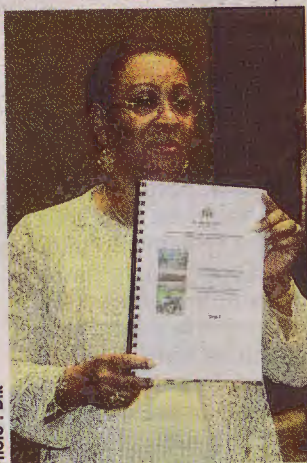


Photo : D.R

La ministre Flore Mistoul présentant...

commission ad hoc, composée d'experts du ministère de la Protection de l'environnement, des Ressources naturelles, de la Forêt et de la Mer, d'opérateurs économiques de la filière et des membres de la so-



Photo : D.R

... au Premier ministre Daniel Ona Ondo (c) l'avant-projet de loi sur le nouveau code des Eaux et Forêts.

ciété civile, ont rendu, à Libreville, les conclusions de leur travail. Selon le ministre de la Forêt, Flore Mistoul, cet avant-projet de loi qui sera soumis en Conseil des ministres, ayant d'être promulgué

par le chef de l'Etat et ratifié par le Parlement, tient, plus que jamais, compte des nouveaux enjeux économiques et autres que sont la transformation du bois, la gestion durable de la forêt et de la faune, l'uti-

lisation rationnelle des écosystèmes aquatiques et menaces qu'est la criminalité faunique. Ainsi donc, pour le Premier ministre, Pr Daniel Ona Ondo, le nouvel avant-projet de loi relative au nouveau code des Eaux et Forêts prend en compte la gestion durable des forêts, à la transformation plus poussée et l'industrialisation de la filière bois, la gestion durable de la faune et des aires protégées, la gestion durable des écosystèmes aquatiques continentaux et marins et la valorisation de tous les produits forestiers. "La double exigence d'une gestion durable des forêts et d'une industrie compétitive de transformation du bois vise d'une

part à accroître la contribution du secteur au PIB par la gestion durable des forêts et des écosystèmes aquatiques. Le second objectif de la gestion durable de notre forêt est de positionner le Gabon comme leader mondial du bois tropical certifié, porté par une industrie innovante, valorisant pleinement une forêt désormais sous aménagement durable, puits de carbone et sanctuaire de la biodiversité à l'horizon 2005", a indiqué Daniel Ona Ondo. Au terme de la cérémonie, le chef du gouvernement a félicité les experts pour le travail de qualité accompli, tout en les exhortant à pérenniser ce mode productif de travail.